

Nombre de Conseillers	
En exercice : 29	
Présents : 25	Pour : 29
Procurations : 4	Contre :
Absent excusé :	Abstentions :
Votants : 29	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 04 octobre 2022

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, P DESCAMPS, JA BIDET, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : C MICHEL à C ROBERT, C IMPARATO à E COURTOIS, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à A BOUJU

ABSENT EXCUSÉ :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P COUBARD

OBJET : 2022-62 CRÉATION D'UN POSTE AU SERVICE ESPACES VERTS

Isabelle CHARTIER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Espaces Verts, présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs suivante :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial au service Espaces Verts

Le service Espaces Verts est actuellement constitué d'un chef d'équipe et de deux agents titulaires. Toutefois, depuis 2019, le service fonctionne avec un agent en renfort, de manière continue, pour faire face à l'activité du service, qui a en charge l'entretien de :

- 5 ha en tonte
- 1,5 km de haie
- 3 500 m² de massifs
- 47 km désherbage en trottoir/espace public.

L'entretien de l'ensemble de ces espaces (tonte, taille, désherbage, fleurissement, plantations, aménagement d'espaces, ramassage des feuilles, cimetière, ...) représente environ 6 500 heures annuelles, soit 4,04 équivalent temps plein sur une base de travail de 1 607 heures par an.

Une réflexion a été menée en bureau municipal et en concertation avec le directeur des services techniques et le chef d'équipe Espaces verts, pour étudier soit le recrutement d'un 4^e agent permanent aux Espaces verts, soit le recours à la sous-traitance.

Le recrutement d'un 4^e agent permanent présenterait les avantages suivants :

- Possibilité de travailler en binôme, permettant d'améliorer la sécurité, les conditions de travail (levage de charges lourdes) et l'efficacité de l'équipe, les tâches s'étalant moins dans le temps ;
- Diversification des compétences suivant les opérations ;

- Organisation du travail plus aisée, permettant au chef d'équipe de se dégager de certains travaux de terrain pour poursuivre la réorganisation des activités du service, l'élaboration d'un schéma directeur en lien avec les projets et l'évolution démographique de la commune : gestion différenciée des espaces, modification des espaces pour optimiser le temps passé, projet de reboisement, compostage dans les écoles, ... mais également répondre aux attentes des administrés (conseils sur la taille, nids de frelons asiatiques...);
- Meilleure continuité du service public et réactivité en cas d'absence d'un agent, pour la gestion des imprévus...

La solution de recourir à la sous-traitance pour les prestations de tonte et de taille a également été étudiée. Il apparaît qu'actuellement la disponibilité des entreprises est limitée. Il est difficile de maîtriser les passages des entreprises à bon escient et le suivi des chantiers nécessiterait également du temps pour la mise en concurrence, la signature des contrats, le traitement des bons d'intervention, les relances, la vérification des factures...

De plus, en cas de sous-traitance, le service aurait la possibilité de réaliser ses activités essentiellement entre juin et septembre, période où les absences sont plus nombreuses.

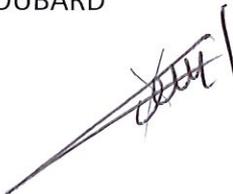
C'est pourquoi Isabelle CHARTIER propose la création d'un poste à temps complet aux Espaces verts, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE la modification proposée au tableau des effectifs ;
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Secrétaire de séance,
Pascal COUBARD



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 10 octobre 2022,
Le Maire,
Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2022-62 CREATION POSTE SERVICE ESPACES VERTS

Date de transmission de l'acte : 21/10/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/10/2022

Numéro de l'acte : 20221021-03 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20221010-20221021-03-DE

Date de décision : 10/10/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création, transformation de postes / tableau des effectifs